



PARLEMENT EUROPÉEN

2014 - 2019

Commission de la culture et de l'éducation

2014/2151(INI)

26.1.2015

AMENDEMENTS

1 - 49

Projet d'avis
Michel Reimon
(PE544.344v01-00)

Vers un consensus renouvelé sur la protection des droits de propriété
intellectuelle: un plan d'action de l'UE
(COM(2014)0392 – 2014/2151(INI))

AM_Com_NonLegOpinion

Amendement 1

Giorgos Grammatikakis, Marc Joulaud, Sabine Verheyen, Silvia Costa, Jean-Marie Cavada, Emma McClarkin, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis

Paragraphe -1 (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

-1. se félicite du plan d'action de l'UE pour le respect des droits de propriété intellectuelle (DPI), et souligne et soutient tout particulièrement l'application de la diligence raisonnable tout au long de la chaîne d'approvisionnement, l'approche consistant à "regarder où va l'argent", l'amélioration des procédures civiles de défense de la propriété intellectuelle pour les PME, les campagnes de communication ciblées et l'attention accordée aux violations des DPI à une échelle commerciale;

Or. en

Amendement 2

Giorgos Grammatikakis, Marc Joulaud, Sabine Verheyen, Silvia Costa, Jean-Marie Cavada, Emma McClarkin, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis

Paragraphe -1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

-1 bis. constate que, selon la Commission, le secteur des industries culturelles et créatives, qui fait souvent un usage intensif des DPI, représente déjà près de 4,5 % du PIB de l'Union européenne et génère jusqu'à 8,5 millions d'emplois, et souligne qu'il est par ailleurs essentiel à la diversité culturelle tout en participant de manière significative au développement économique et social;

Amendement 3

Giorgos Grammatikakis, Marc Joulaud, Sabine Verheyen, Jean-Marie Cavada, Emma McClarkin, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis

Paragraphe 1

Projet d'avis

1. souligne que le premier objectif du plan d'action devrait garantir **que les prochaines mesures prises afin d'appliquer les droits de propriété intellectuelle (DPI) ne soient pas uniquement fondées sur des données fournies par le secteur, notamment le secteur des industries culturelles et créatives, mais sur des données précises et impartiales exposant les violations des DPI; souligne que l'obligation de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) de produire des données fiables qui permettent d'analyser l'impact réel des violations des DPI sur le secteur devrait faire partie du plan d'action en dix points;**

Amendement

1. souligne que le premier objectif du plan d'action devrait garantir **l'application effective des droits de propriété intellectuelle (DPI), qui jouent un rôle clé pour stimuler l'innovation, la créativité, la compétitivité, la croissance et la diversité culturelle;**

Amendement 4

Sabine Verheyen, Marc Joulaud, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis

Paragraphe 1

Projet d'avis

1. **souligne que le premier objectif du plan d'action devrait garantir que les prochaines mesures prises afin d'appliquer les droits de propriété intellectuelle (DPI) ne soient pas uniquement fondées sur des données**

Amendement

1. souligne que l'obligation de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) de produire des données fiables qui permettent d'analyser l'impact réel des violations des **droits de propriété intellectuelle (DPI)** sur le secteur devrait

fournies par le secteur, notamment le secteur des industries culturelles et créatives, mais sur des données précises et impartiales exposant les violations des DPI; souligne que l'obligation de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) de produire des données fiables qui permettent d'analyser l'impact réel des violations des DPI sur le secteur devrait faire partie du plan d'action en dix points;

faire partie du plan d'action en dix points;

Or. de

Amendement 5
Eider Gardiazabal Rubial

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. souligne que le premier objectif du plan d'action devrait garantir que les prochaines mesures prises afin d'appliquer les droits de propriété intellectuelle (DPI) ne soient pas uniquement fondées sur des données fournies par le secteur, notamment le secteur des industries culturelles et créatives, *mais sur des données précises et impartiales* exposant les violations des DPI; souligne que l'obligation de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) de produire des données *fiables* qui permettent d'analyser l'impact réel des violations des DPI sur le secteur devrait faire partie du plan d'action en dix points;

Amendement

1. souligne que le premier objectif du plan d'action devrait garantir que les prochaines mesures prises afin d'appliquer les droits de propriété intellectuelle (DPI) ne soient pas uniquement fondées sur des données fournies par le secteur, notamment le secteur des industries culturelles et créatives, exposant les violations des DPI; souligne que l'obligation de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) de produire des données qui permettent d'analyser l'impact réel des violations des DPI sur le secteur devrait faire partie du plan d'action en dix points;

Or. es

Amendement 6
Giorgos Grammatikakis, Marc Joulaud, Sabine Verheyen, Silvia Costa, Jean-Marie Cavada, Emma McClarkin, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. constate que, si les données sur le nombre et le type de droits de propriété intellectuelle existants sont relativement faciles à recueillir et à analyser, il s'est avéré plus difficile de mener des études sur la portée et l'ampleur des violations des droits de propriété intellectuelle et leurs liens avec la criminalité; à cet effet, met l'accent sur le rôle important joué par l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle lorsqu'il fournit des données, des outils et des bases de données pour soutenir la lutte contre les violations des DPI;

Or. en

Amendement 7
Giorgos Grammatikakis, Marc Joulaud, Sabine Verheyen, Jean-Marie Cavada, Emma McClarkin, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 ter. insiste sur le fait qu'en ces temps de crise financière, alors que le financement de la culture est confronté à des coupes importantes, l'application des droits de propriété intellectuelle est souvent la principale source de revenus pour les artistes et les créateurs; souligne donc que la garantie et la sauvegarde d'une rémunération équitable pour les artistes, les créateurs et les titulaires de droits doivent être des objectifs clés du plan d'action;

Or. en

Amendement 8

Giorgos Grammatikakis, Marc Joulaud, Sabine Verheyen, Jean-Marie Cavada, Emma McClarkin, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis

Paragraphe 1 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 quater. souligne l'importance de veiller à l'application de la diligence raisonnable tout au long de la chaîne d'approvisionnement, y compris au niveau de la chaîne d'approvisionnement numérique et de tous les principaux acteurs et opérateurs, tels que les créateurs, les artistes et les titulaires de droits, les producteurs, les intermédiaires, les fournisseurs de services internet en ligne, les plates-formes de vente, les utilisateurs finaux et les autorités publiques;

Or. en

Amendement 9

Giorgos Grammatikakis, Marc Joulaud, Sabine Verheyen, Jean-Marie Cavada, Emma McClarkin, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis

Paragraphe 1 quinquies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 quinquies. souligne l'importance d'améliorer les procédures civiles de défense de la propriété intellectuelle pour les PME et les créateurs, dans la mesure où ceux-ci jouent un rôle clé dans le secteur des industries culturelles et créatives et où ils n'ont souvent pas la capacité de faire respecter leurs droits en raison de la complexité, du coût et de la longueur des procédures;

Amendement 10

Giorgos Grammatikakis, Marc Joulaud, Sabine Verheyen, Jean-Marie Cavada, Emma McClarkin, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis

Paragraphe 1 sexies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 sexies. soutient le lancement de campagnes de communication ciblées visant à sensibiliser la population, et plus particulièrement les jeunes générations qui grandissent à l'ère du numérique, aux risques économiques et aux éventuels risques pour la santé et la sécurité liés aux violations des DPI à une échelle commerciale;

Amendement 11

Giorgos Grammatikakis, Marc Joulaud, Sabine Verheyen, Silvia Costa, Jean-Marie Cavada, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis

Paragraphe 1 septies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 septies. constate que, dans le domaine de la prévention des atteintes aux DPI, il est également important d'élargir l'offre légale de divers contenus culturels et créatifs en ligne et d'accroître leur accessibilité; à cette fin, demande à la Commission de prendre des mesures pour soutenir ces efforts et promouvoir l'investissement dans de nouveaux modèles commerciaux compétitifs, permettant d'élargir l'offre légale de contenu créatif et culturel et de restaurer

la confiance en ligne;

Or. en

Amendement 12

Sabine Verheyen, Marc Joulaud, Giorgos Grammatikakis, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. appelle à une mise en œuvre rapide du plan d'action afin de pouvoir procéder à brève échéance, au besoin, à une adaptation des mesures nécessaires à la protection des DPI dans le secteur des industries culturelles et créatives;

Or. de

Amendement 13

Sabine Verheyen, Marc Joulaud, Giorgos Grammatikakis, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis

Paragraphe 1 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 ter. souligne qu'il y aurait lieu de promouvoir également, et surtout, dans le secteur des industries culturelles et créatives, la collaboration sous forme d'un engagement volontaire entre détenteurs des droits, auteurs, gestionnaires de plates-formes, intermédiaires et utilisateurs finaux; souligne que l'efficacité d'un tel engagement volontaire doit être examinée rapidement par la Commission et que, le cas échéant, de nouvelles mesures législatives sont nécessaires;

Or. de

Amendement 14

Sabine Verheyen, Marc Joulaud, Giorgos Grammatikakis, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis

Paragraphe 1 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 quater. souligne que la participation au dialogue des acteurs des services de paiement est nécessaire dans le secteur des industries culturelles et créatives, afin de réduire les profits réalisés dans le domaine des réseaux informatiques en ligne à travers les violations des DPI;

Or. de

Amendement 15

Marc Joulaud, Sabine Verheyen, Jean-Marie Cavada, Giorgos Grammatikakis, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. note que le système de notification et de retrait URL par URL des contenus portant atteinte aux DPI présente des limites pratiques en raison de la rapidité de remise à disposition du contenu concerné; appelle donc les acteurs du secteur à engager une réflexion sur les moyens de rendre le système de notification et de retrait plus efficace à long terme;

Or. fr

Amendement 16

Marc Joulaud, Jean-Marie Cavada, Giorgos Grammatikakis, Therese Comodini Cachia, Sabine Verheyen

Projet d'avis
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 ter. note que, dans les États membres où la législation le permet, le blocage par décision de justice des sites internet permettant les atteintes aux DPI présente des limites pratiques dans le long terme;

Or. fr

Amendement 17
Marc Joulaud, Sabine Verheyen, Bogdan Brunon Wenta, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis
Paragraphe 1 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 quater. note que les atteintes aux DPI par le public résultent parfois de difficultés ou d'une impossibilité à trouver dans les offres légales le contenu souhaité; appelle donc au développement d'une offre légale large et simple d'utilisation et à la promotion auprès du public de ces offres;

Or. fr

Amendement 18
Therese Comodini Cachia, Sabine Verheyen

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. plaide pour une approche plus globale, centrée sur la façon de répondre

à la demande des consommateurs en augmentant la disponibilité et la consommation d'une offre légale, innovante et abordable, fondée sur des modèles commerciaux adaptés à l'internet, qui permettent de supprimer les obstacles à la création d'un véritable marché unique numérique européen, tout en maintenant l'équilibre entre les droits des consommateurs et la protection des innovateurs et des créateurs;

Or. en

Amendement 19
Angel Dzhambazki

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. accueille favorablement l'idée de focaliser les actions de ce plan sur les personnes violant les DPI sur un plan commercial et souligne que la réussite de sa mise en œuvre stimulera l'innovation et la création, ce qui aura un impact positif sur la croissance économique;

Or. bg

Amendement 20
Marlene Mizzi

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. estime que l'absence d'harmonisation des DPI à travers l'Union européenne nuit à la compétitivité de l'économie européenne, qui est à la base du progrès, de la croissance et de la

création d'emplois; souligne que les violations et les atteintes aux DPI dans les industries culturelles et créatives entravent l'innovation et la créativité, empêchent les investissements, entraînent des pertes d'emplois et, surtout, donnent lieu à des produits de qualité inférieure susceptibles de s'avérer dangereux pour la santé;

Or. en

Amendement 21

Sabine Verheyen, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis

Paragraphe 2

Projet d'avis

2. souligne que, dans l'intérêt de l'innovation, de la créativité et de la compétitivité, il est primordial que le régime de DPI soit transparent et que le public, ainsi que tous les autres acteurs concernés, aient accès à une information complète;

Amendement

supprimé

Or. de

Amendement 22

Giorgos Grammatikakis, Silvia Costa, Marc Joulaud, Sabine Verheyen, Jean-Marie Cavada, Emma McClarkin, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis

Paragraphe 2

Projet d'avis

*2. souligne que, dans l'intérêt de l'innovation, de la créativité et de la compétitivité, il est primordial **que le régime de DPI soit transparent et que le public, ainsi que tous les autres acteurs***

Amendement

*2. souligne que, dans l'intérêt de l'innovation, de la créativité et de la compétitivité, il est primordial **d'assurer une application efficace des DPI grâce à un système pleinement transparent, global,***

concernés, aient accès à une information complète;

équilibré et souple, capable de réagir rapidement à l'évolution des défis auxquels l'économie de la connaissance de l'Union est confrontée à l'ère du numérique;

Or. en

Amendement 23
Isabella Adinolfi

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. souligne que, dans l'intérêt de l'innovation, de la créativité et de la compétitivité, il est primordial que le régime de DPI soit transparent et que le public, ainsi que tous les autres acteurs concernés, aient accès à une information complète;

Amendement

2. souligne que, dans l'intérêt de l'innovation, de la créativité et de la compétitivité, il est primordial que le régime de DPI soit transparent, **utile et plus proche, notamment des PME**, et que le public, ainsi que tous les autres acteurs concernés, aient accès à une information complète;

Or. en

Amendement 24
Javi López

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. souligne que, dans l'intérêt de l'innovation, de la créativité et de la compétitivité, il est primordial que le régime de DPI soit transparent et que le public, ainsi que tous les autres acteurs concernés, aient accès à une information complète;

Amendement

2. souligne que, dans l'intérêt de l'innovation, de la créativité et de la compétitivité, il est primordial que le régime de DPI soit transparent **et accessible** et que le public, ainsi que tous les autres acteurs concernés, aient accès à une information complète;

Or. es

Amendement 25
Franz Obermayr

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. souligne que, dans l'intérêt de l'innovation, de la créativité et de la compétitivité, il est primordial que le régime de DPI soit transparent et que le public, ainsi que tous les autres acteurs concernés, aient accès à une information complète;

Amendement

2. souligne que, dans l'intérêt de l'innovation, de la créativité et de la compétitivité, il est primordial que le régime de DPI soit transparent et que le public, ainsi que tous les autres acteurs concernés, aient accès à une information complète; ***reconnait à cet égard que la protection mutuelle de la propriété intellectuelle doit être un élément central de la coopération économique avec d'autres États et associations d'États;***

Or. de

Amendement 26
Giorgos Grammatikakis, Silvia Costa, Sabine Verheyen, Emma McClarkin, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 bis. tient compte de la nécessité de définir un cadre stable et harmonisé pour l'application des DPI et rappelle que le cadre juridique actuel n'entrave en aucune manière le développement de systèmes de licences multiterritoriales; encourage à cet effet la Commission à prendre note du système européen de brevet unitaire et de la révision en cours du règlement sur la marque communautaire, ainsi que de la fragmentation importante des marchés culturels et créatifs due aux frontières

culturelles et linguistiques;

Or. en

Amendement 27
Bogdan Brunon Wenta

Projet d'avis
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 bis. souligne que l'ensemble des acteurs impliqués dans la chaîne de distribution devraient coopérer à l'élaboration de campagnes d'information, qui permettraient aux consommateurs de disposer des informations relatives à leurs droits et obligations lorsqu'ils font usage d'un contenu créatif facilement accessible;

Or. en

Amendement 28
Marlene Mizzi

Projet d'avis
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 bis. réaffirme la nécessité de disposer d'un cadre moderne, favorable à la concurrence et convivial pour le droit d'auteur, qui soutienne également la créativité et l'innovation en garantissant un environnement sûr, adéquat et sécurisé pour les inventeurs et les créateurs;

Or. en

Amendement 29
Marlene Mizzi

Projet d'avis
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 ter. est d'avis que la mise en œuvre de mesures efficaces pour lutter contre les différentes atteintes aux DPI, qui tiennent compte du monde numérique d'aujourd'hui, des différents moyens de distribution et des titulaires de droits, tout en garantissant un équilibre entre tous les intérêts en jeu et les droits des consommateurs en leur offrant un accès aisé à un choix aussi large que possible de contenu légal, ne fera que contribuer au développement économique et à la croissance, à l'emploi et à la création de richesses;

Or. en

Amendement 30
Giorgos Grammatikakis, Marc Joulaud, Sabine Verheyen, Emma McClarkin, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

Amendement

3. souligne, en particulier, que pour obtenir une application rationnelle des DPI, l'information complète devrait inclure une indication claire du type de DPI (par exemple, brevet, marque de fabrique ou de commerce, droit d'auteur), **de son statut de validité** et de l'identité des propriétaires;

3. souligne, en particulier, que pour obtenir une application rationnelle des DPI, l'information complète devrait inclure une indication claire du type de DPI (par exemple, brevet, marque de fabrique ou de commerce, droit d'auteur), de l'identité des propriétaires **et, le cas échéant, de son statut de validité;**

Or. en

Amendement 31
Eider Gardiazabal Rubial

Projet d'avis
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 bis. souligne l'importance de reconnaître les droits de propriété intellectuelle comme l'un des principaux moyens par lesquels les entreprises, les créateurs et les inventeurs parviennent à produire de la rentabilité pour leurs investissements en termes de connaissances et, par conséquent, souligne l'importance de leur garantir une juste rémunération dans l'environnement en ligne, en fonction de la réussite de leurs créations et de la richesse qu'elles génèrent tout au long de la chaîne de valeurs, depuis l'auteur jusqu'au consommateur final;

Or. es

Amendement 32
Eider Gardiazabal Rubial

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

Amendement

4. souligne que pour stimuler l'innovation et la compétitivité dans les secteurs fondés sur la connaissance au sein de l'Union, ***l'application des DPI ne devrait pas entraver*** la recherche ouverte, ***ni*** le partage des connaissances, lesquels sont notamment considérés comme des éléments clés dans la stratégie "Une Europe compétitive dans une économie mondialisée", ainsi que dans la stratégie "Europe 2020";

4. souligne que pour stimuler l'innovation et la compétitivité dans les secteurs fondés sur la connaissance au sein de l'Union ***de manière compatible avec les droits de propriété intellectuelle, il convient d'encourager*** la recherche ouverte ***et*** le partage des connaissances, lesquels sont notamment considérés comme des éléments clés dans la stratégie "Une Europe compétitive dans une économie mondialisée", ainsi que dans la stratégie "Europe 2020";

Amendement 33

Giorgos Grammatikakis, Marc Joulaud, Sabine Verheyen, Jean-Marie Cavada, Emma McClarkin, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis**Paragraphe 4***Projet d'avis*

4. souligne que pour stimuler l'innovation et la compétitivité dans les secteurs fondés sur la connaissance au sein de l'Union, l'application des DPI **ne devrait pas entraver** la recherche ouverte, **ni** le partage des connaissances, lesquels sont **notamment** considérés comme des éléments clés dans la stratégie "Une Europe compétitive dans une économie mondialisée", ainsi que dans la stratégie "Europe 2020";

Amendement

4. souligne que pour stimuler l'innovation et la compétitivité dans les secteurs fondés sur la connaissance au sein de l'Union, l'application des DPI **va de pair avec la promotion de** la recherche ouverte **et** le partage des connaissances, lesquels sont considérés comme des éléments clés dans la stratégie "Une Europe compétitive dans une économie mondialisée", ainsi que dans la stratégie "Europe 2020";

Or. en

Amendement 34

Isabella Adinolfi

Projet d'avis**Paragraphe 4***Projet d'avis*

4. souligne que pour stimuler l'innovation et la compétitivité dans les secteurs fondés sur la connaissance au sein de l'Union, l'application des DPI ne **devrait** pas entraver la recherche ouverte, ni le partage des connaissances, lesquels sont notamment considérés comme des éléments clés dans la stratégie "Une Europe compétitive dans une économie mondialisée", ainsi que dans la stratégie "Europe 2020";

Amendement

4. souligne que pour stimuler l'innovation et la compétitivité dans les secteurs fondés sur la connaissance au sein de l'Union, l'application des DPI ne **doit** pas entraver la recherche ouverte, ni le partage des connaissances, lesquels sont notamment considérés comme des éléments clés dans la stratégie "Une Europe compétitive dans une économie mondialisée", ainsi que dans la stratégie "Europe 2020", **et inscrits dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne**;

Or. en

Amendement 35

Giorgos Grammatikakis, Marc Joulaud, Sabine Verheyen, Jean-Marie Cavada, Emma McClarkin, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. souligne la nécessité de mettre en place des mesures de prévention et des systèmes de détection précis permettant de mettre rapidement un terme aux violations des DPI à une échelle commerciale;

Or. en

Amendement 36

Sabine Verheyen, Marc Joulaud, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. souligne que la protection des DPI est un élément essentiel pour le financement externe des projets de recherche et, partant, un moteur pour l'innovation et le développement et pour la coopération entre les universités et les entreprises;

Or. de

Amendement 37

Marc Joulaud, Sabine Verheyen, Giorgos Grammatikakis, Bogdan Brunon Wenta, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. souligne l'importance des accords sectoriels et des guides de bonnes pratiques pour lutter contre les atteintes aux DPI, et appelle les acteurs du secteur à pratiquer l'échange d'informations sur les plateformes permettant l'accès aux contenus portant atteinte aux DPI, et à prendre des mesures coordonnées pour réduire les revenus émanant de ces contenus ou de ces plateformes;

Or. fr

Amendement 38

Marc Joulaud, Sabine Verheyen, Giorgos Grammatikakis, Bogdan Brunon Wenta, Therese Comodini Cachia, Jean-Marie Cavada

Projet d'avis
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 ter. insiste sur la mise en place de recours pour les plateformes affectées par toute mesure prise pour lutter contre les atteintes commerciales aux DPI par les acteurs du secteur sur la base d'échange d'informations;

Or. fr

Amendement 39

Marc Joulaud, Sabine Verheyen, Giorgos Grammatikakis, Therese Comodini Cachia, Jean-Marie Cavada

Projet d'avis
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 quater. note que certaines plateformes "cyberlocker" rémunèrent leurs utilisateurs en fonction du nombre de téléchargements enregistrés par leurs fichiers, ce qui constitue une incitation pour la diffusion de contenus portant atteinte aux DPI; appelle donc les États membres à prendre des mesures pour empêcher ces pratiques;

Or. fr

Amendement 40

Marc Joulaud, Sabine Verheyen, Giorgos Grammatikakis, Therese Comodini Cachia, Jean-Marie Cavada

Projet d'avis

Paragraphe 4 quinquies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 quinquies. rappelle que les plateformes "cyberlocker" sont l'une des principales plaques tournantes pour les atteintes aux DPI, dont ils tirent indirectement des revenus au travers de la publicité ou des abonnements;

Or. fr

Amendement 41

Giorgos Grammatikakis, Marc Joulaud, Sabine Verheyen, Jean-Marie Cavada, Emma McClarkin, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis

Paragraphe 5

Projet d'avis

Amendement

5. rappelle que les risques potentiels des

5. souligne que les produits violant les

produits commercialisés, pour la santé et la sécurité, sont une question essentielle; souligne dans ce contexte que la qualité des produits est une question différente de celle des DPI et de leur violation éventuelle, et qu'elle devrait être traitée séparément.

DPI génèrent non seulement une perte directe de revenus commerciaux légitimes, mais également des pertes d'emploi directes et indirectes, portent atteinte à la réputation et augmentent les coûts d'exécution, et qu'ils sont souvent liés à la criminalité organisée et représentent des risques potentiels pour la santé et la sécurité;

Or. en

Amendement 42

Sabine Verheyen, Marc Joulaud, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis

Paragraphe 5

Projet d'avis

5. rappelle que les risques potentiels des produits commercialisés, pour la santé et la sécurité, sont une question essentielle; souligne *dans ce contexte que la qualité des produits est une question différente de celle des DPI et de leur violation éventuelle, et qu'elle devrait être traitée séparément.*

Amendement

5. rappelle que les risques potentiels des produits commercialisés *en violation des DPI*, pour la santé et la sécurité, sont une question essentielle; souligne *qu'une réduction à moyen et long terme du niveau d'acceptation des violations des DPI ne peut être atteinte que dans le cadre d'une éducation précoce aux compétences dans le domaine des médias, qui fasse prendre conscience aux jeunes des conséquences juridiques et économiques des violations des DPI et qui les rende attentifs aux risques potentiels susmentionnés;*

Or. de

Amendement 43

Giorgos Grammatikakis, Marc Joulaud, Sabine Verheyen, Jean-Marie Cavada, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis

Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 bis. encourage la Commission, lorsqu'elle évalue la nécessité d'adapter la législation liée à l'application des DPI à l'ère du numérique, à préserver un juste équilibre entre tous les acteurs clés de la chaîne d'approvisionnement, tout en respectant pleinement la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, à savoir la protection des données personnelles et le respect de la vie privée, le droit à la propriété et le droit à l'accès à la justice;

Or. en

Amendement 44

Giorgos Grammatikakis, Marc Joulaud, Sabine Verheyen, Jean-Marie Cavada, Emma McClarkin, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis

Paragraphe 5 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 ter. rappelle que plusieurs autres questions liées au respect des DPI non incluses dans le plan d'action ont été recensées dans le cadre du processus de consultation sur la défense des DPI par la voie civile mené par la Commission en 2012-2013, y compris les difficultés rencontrées pour identifier les contrevenants et les prétendus contrevenants, le rôle des intermédiaires pour aider à lutter contre les atteintes aux DPI et l'attribution de dommages et intérêts dans le cadre de litiges sur les DPI; rappelle ainsi que le plan d'action n'est qu'un point de départ pour garantir l'application des DPI;

Or. en

Amendement 45

Giorgos Grammatikakis, Marc Joulaud, Sabine Verheyen, Jean-Marie Cavada, Emma McClarkin, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis

Paragraphe 5 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 quater. invite la Commission à examiner toutes les options possibles pour assurer le respect des DPI, y compris la proposition d'actions législatives plus concrètes.

Or. en

Amendement 46

Marlene Mizzi

Projet d'avis

Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 bis. souligne que la distribution de produits contrefaits et piratés a augmenté ces dernières années, puisque ces produits sont facilement distribués en ligne; réaffirme l'importance pour la Commission de mener une campagne d'éducation visant à sensibiliser les consommateurs, les employés et les clients, et en particulier les jeunes, en leur expliquant et en leur présentant les dégâts économiques et sociaux causés par les violations des DPI à une échelle commerciale.

Or. en

Amendement 47

Isabella Adinolfi

Projet d'avis
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 bis. rappelle l'implication de la criminalité organisée internationale dans les atteintes à la propriété intellectuelle et l'importance non négligeable de fournir aux Européens une solution concertée, de renforcer les mesures de contrôle tout en mettant en œuvre le principe consistant à "regarder où va l'argent", et de sauvegarder les intérêts des consommateurs et l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement;

Or. en

Amendement 48
Isabella Adinolfi

Projet d'avis
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 ter. constate que les atteintes aux DPI pourraient être plus facilement et plus efficacement combattues par l'introduction de nouvelles méthodes de distribution légale de produits et de services fondées sur des formes de prêt et réutilisation respectueuses des DPI.

Or. en

Amendement 49
Marc Joulaud, Sabine Verheyen, Jean-Marie Cavada, Giorgos Grammatikakis, Bogdan Brunon Wenta, Therese Comodini Cachia

Projet d'avis
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 bis. invite la Commission à étudier la faisabilité d'un label européen pour indiquer au public les sites internet qui sont considérés comme dépourvus d'atteintes commerciales aux DPI.

Or. fr